

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement no 488 (2020)

AVIS PUBLIC est donné que le règlement no 488 (2020) adopté par le conseil municipal le 7 octobre 2020 a été certifié conforme par la MRC de La Vallée-du-Richelieu le 26 novembre 2020.

Règlement no 488 (2020) : Règlement modifiant le règlement numéro 488-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.), afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 8 décembre 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 8 décembre 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 8 décembre 2020.

Donné à Carignan, ce 8 décembre 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière